



CONSEIL POUR LA  
PROTECTION  
DES MALADES

**LE CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES TEND  
LA MAIN AU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE LA CAQ :  
REBÂTIR LE RÉSEAU DE LA SANTÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Montréal, le 2 octobre 2018. Le Conseil pour la protection des malades (CPM) prend acte des résultats des élections provinciales tenues le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le CPM félicite le parti Coalition Avenir Québec et souhaite maintenant tendre la main à celles et à ceux qui formeront le prochain gouvernement afin de rebâtir le réseau de la santé, le redonner aux citoyens, à celles et à ceux qui ont besoin de soins et de services. Le rendre aussi plus attrayant et motivant pour celles et ceux qui y travaillent et pour ceux qui l'avaient délaissé.

Rappelons quelques enjeux importants :

- Donner enfin accès aux usagers qui ont besoin soins médicaux au moment et au lieu requis;
- Donner accès aux soins médicaux spécialisés dans un délai respectueux des règles de l'art;
- Garantir un financement adéquat et stable du réseau de la santé
- Adopter une loi sur les soins de longue durée afin que jamais plus, on continue à maltraiter les personnes qui résident en CHSLD;
- Redécentraliser l'autorité du réseau afin que celles et ceux qui ont les compétences puissent les exercer partout, à chaque niveau de la chaîne de prestation des soins;
- Redonner un sens à la raison d'être des comités d'usagers et de résidents afin qu'ils puissent promouvoir et défendre les droits des usagers dans chaque établissement de soins de santé.

Rappelons que le CPM est un organisme privé, à but non lucratif, et que, depuis près de 45 ans. Il défend et fait la

promotion, pour tous les membres de la société québécoise, indépendamment de leur âge, maladie ou handicap, de leur langue, de leur groupe ethnique, de leur origine socio-culturelle, de leur droit à recevoir des soins et des services adéquats et dignes de leur état et de leurs besoins.

Le CPM compte parmi les membres de son conseil d'administration, des représentants de partout au Québec, motivés eux aussi, dans leur région, à la défense des droits des usagers.

-30-

Conseil pour la protection des malades

[Info@cpm.qc.ca](mailto:Info@cpm.qc.ca)

Bureau, numéro général: 514-861-5922

Médias seulement : 514-592-0127

